## HERVÉ BLEUCHOT ET TAOUFIK MONASTIRI

## Le régime politique libyen et l'Islam

Quand le colonel Mu'ammar El-Qadhdhâfî et les onze membres du Conseil de commandement de la Révolution (ccr) prennent le pouvoir le 1er septembre 1969, le régime qu'ils abattent, celui du vieux roi Idriss Ier El-Senoussi, est un régime fortement marqué par l'Islam. A l'époque, les observateurs n'hésitaient pas à écrire que « de tous les Etats d'Afrique du Nord, la Libye est donc celui qui se rapproche le plus du type idéal musulman ancien » (1). Après la Révolution on s'attendait donc à ce que le nouveau régime soit proche du régime nassérien ou algérien, tant par son idéologie que par sa structure que par sa politique. Bref que la Libye révolutionnaire soit l'inverse de la Libye monarchique.

Mais la connaissance de la Libye que l'on avait semblait contradictoire. A côté de thèmes nassériens proclamés par le nouveau régime — liberté, socialisme, unité — apparaissaient aussi, surtout dans la bouche du colonel Qadhdhâfî, des professions de foi islamique d'un ton assez intégriste parfois, et parfois d'un ton assez libéral (2). Le régime lui-même semblait hésiter entre deux formules : le type nassérien et le type islamique. La Constitution provisoire, décalquée sur la constitution égyptienne, la création de l'Union socialiste arabe imitée aussi de l'Egypte et l'interdiction de tous les partis politiques semblaient aller dans le sens nassérien. L'idéologie et surtout diverses lois restaurant le code pénal de la charî'a (loi islamique) semblaient plaider dans l'autre sens (3). Sur le plan économique le régime était encore nettement capitaliste : une société de consommation, avec ses contrastes, était alimentée par des revenus pétroliers considérables que la politique libyenne a contribué d'ailleurs à faire augmenter en poussant au relèvement du prix du pétrole. Quelques lois

(2) Voir Bleuchot, Les fondements de l'idéologie du colonnel Mu'ammar

El Qadhdhâfî, in La Libye nouvelle, cnrs, 1975.

<sup>(1)</sup> FLORY et MANTRAN, Les régimes politiques dans le monde arabe, PUF, « Thémis ».

<sup>(3)</sup> Nous résumons à grands traits une évolution complexe. Cf., des auteurs, L'évolution des institutions politiques libyennes, in Annuaire de l'Afrique du Nord, 1977, p. 141 sq., et Bleuchot, Chronique politique, ibid., depuis 1970. Monastiri, Chronique sociale et culturelle, ibid., depuis 1972.

timides assuraient la sécurité sociale pour tous, une certaine rerépartition des revenus, une participation des travailleurs à l'entreprise.

En 1973-1975, trois événements se produisirent qui allaient se révéler décisifs. Le premier est « la révolution populaire » de 1973. Déclenchée par le colonel Qadhdhâfî dans le célèbre discours de Zouâra, elle visait l'administration. Les masses (jamâhîr), poussées donc par le chef de l'Etat, établirent « partout » des comités populaires : dans les municipalités, les sociétés nationales, les hôpitaux, les administrations... La Révolution n'atteignit pas l'armée, ni les sociétés pétrolières (nationalisées pour la plupart), ni des banques. On a eu l'impression que Qadhdhâfî se servait des masses pour contrecarrer le pouvoir de l'élite administrative qui bridait l'élan révolutionnaire du chef de l'Etat. Deuxième fait : l'éviction par décret en avril 1974 du colonel Qadhdhâfî. En fait, le chef de l'Etat libyen n'était pas du tout évincé. S'était-il ménagé une demi-retraite pour méditer ses prochains Livres verts? Ou bien ce décret n'était-il qu'une des péripéties des luttes internes au ccr ? Cette dernière hypothèse semble confirmée par le troisième fait, qui est le « complot de 1975 » : des militaires de haut rang, des hauts fonctionnaires, la majorité des membres du CCR, surpris par la police au cours d'une réunion clandestine, prirent la fuite : les structures de la Révolution libyenne, telles qu'elles avaient fonctionné jusqu'à présent, étaient désorganisées par cette affaire. Il fallait donc innover. Selon la version officielle, la Libye est passée de l'ère de la dictature du CCR à l'ère du pouvoir des masses et d'un socialisme flou à un véritable socialisme.

On ne peut détailler ici ces transformations. Celle qui a affecté l'USA nous semble la plus importante : c'est la modification des statuts du parti en 1975 qui a abouti au régime proclamé en 1977. L'imitation de l'USA égyptienne est abandonnéc : tous les Libyens font partie de l'USA qui, de ce fait, n'est plus un parti unique mais devient « l'organisation politique ». Tout le peuple est réparti en Congrès populaire de base (CPB). Ceux-ci choisissent un comité dirigeant. « Choisissent » et non pas « élisent » car l'idéologie officielle honnit les élections (4) et toute représentation. Ce choix se fait donc d'une autre manière, par une espèce de consensus au cours d'assemblées générales. Les « choisis » sont liés impérativement par la base. Ils ne peuvent interpréter ses volontés : ils ne font pas que les exécuter.

<sup>(4)</sup> L'ancien régime avait des assemblées élues. Mais les élections se faisaient sous le contrôle des chefs de tribus, avec des « couscous-party »..., etc. Ces pratiques peu démocratiques ont disqualifié pour longtemps la démocratie de type parlementaire occidental aux jeux des Libyens. Sous l'ancien régime aussi, tous les partis politiques étaient interdits.

Ces Congrès populaires envoient des représentants au Congrès général du peuple (CGP), représentants qui n'en sont pas vraiment puisque leur mandat est impératif. Le ccp est « un haut comité de rédaction » : il ne fait que mettre en forme de recommandations la volonté populaire exprimée par les CPB. Au CGP sont aussi représentés les comités populaires de 1973 et les syndicats et associations nationales (femmes, médecins..., etc.). Le gouvernement devient un haut comité populaire : le Comité populaire général. Le ccr est pratiquement supprimé, il ne subsiste que sous la forme d'un secrétarait du Congrès général.

Ce système est décrit et justifié par Le Livre vert, t. I. C'est celui de la démocratie directe, de « l'ère des masses », mis en œuvre officiellement en mars 1977 par la « proelamation de l'instauration du pouvoir du peuple ». La « République arabe libyenne » devint la « Jamâhîriya arabe libyenne populaire et socialiste ». Jamahiriya vient de Jamâhîr, masses. Le Livre vert, I, nc fait pas référence à l'Islam: aucun verset du Coran n'y est cité. Il y a des références à la « Loi religieuse » qui sont d'interprétation difficile et n'ont pas donné lieu à des applications à notre connaissance (5).

Pour comprendre le rapport entre Le Livre vert et l'Islam il faut savoir que le colonel M. El Qadhdhâfî rejette la Sunna (tradition) du prophète et n'accepte que le Coran comme base de législation (6). Ce « protestantisme » musulman permet au chef de l'Etat libyen une plus grande liberté. En effet, le système de la Cité musulmane, tel qu'il est décrit dans les ouvrages classiques d'El Mawerdî ou par les orientalistes comme Gardet, Tyan..., est préeis, contraignant. Dans le Coran par contre, il y a peu de textes utilisables politiquement : les musulmans doivent obéir à leurs chefs comme à Dieu : « Obéissez à Dieu! obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité » (Cor., 4, 59). Ces chefs doivent aussi consulter leurs sujets : « ... consulte-les, quand des ordres sont à donner » (Cor., 3, 16, mais aussi 42, 38). C'est le devoir de consultation (Chûra). Le Coran contient aussi quelques versets sur l'impôt, la justice sociale, la nécessité de « commander le bien et d'interdire le mal » (Cor., 3, 110) d'où les musulmans ont tiré diverses institutions de police des mœurs, police des marchés, urbanisme..., etc.

L'année 1978 allait être celle du bouleversement économique. Le t. II du Livre vert (qui ne cite pas le Coran et qui ne fait plus référence à la loi religieuse) contient deux idées essentielles : la libération de l'individu par la satisfaction de ses besoins et par l'inter-

<sup>(5)</sup> Le Livre vert, I et II, est édité par les Editions Cujas.
(6) Discours du 20-2-1978 et du 6-7-1978.

diction qui lui est faite d'avoir un pouvoir sur les besoins de l'autre; la disparition du salariat, « forme moderne de l'esclavage », par le moyen d'une sorte d'autogestion.

On interdit donc toute forme de location et en partieulier celle des appartements : « La maison est à celui qui l'habite », dit le slogan officiel. Ce fut un bouleversement dans la vie quotidienne des Libyens. Si certains n'eurent plus à payer de loyer, d'autres perdirent des sources de revenus considérables. Ils furent cependant dédommagés pour la perte de leur capital, de même que les patrons dont l'usine devint autogérée en application du slogan « Associés, pas salariés ». Ces bouleversements s'accompagnent aussi d'une politique pour augmenter la capacité productive de la nation et qui se traduit par la disparition du commerce libre. Toute la classe moyenne est frappée par la mise en œuvre du socialisme.

Mais de quel socialisme? Une polémique existe en Libye — plus ou moins ouvertement: « Le Livre vert, II, est-il compatible avec l'Islam? Ni le salariat, ni le commerce ne sont condamnés par le Coran. Nous avons nous-mêmes assisté à une controverse entre un cheikh et le colonel Qadhdhâfî. Le cheikh reprochait à Qadhdhâfî d'être sur la voie du marxisme en proclamant que « la terre n'est à personne », que « la maison appartient à celui qui l'occupe ». Nous-mêmes avons posé la question au colonel. Il nous répondit que Le Livre vert instaure la justice sociale et qu'en conséquence il ne saurait contredire l'Islam.

L'inspiration du Livre vert n'est pas puisée dans le Coran, mais ailleurs: dans Rousseau — qui est évoqué dans ses discours (7) —, ou dans « l'air du temps » — chargé d'idéologie, de « marxisme objectif », c'est-à-dire accepté par tous —, dont parle A. Laroui. L'Islam est réduit en Libye à une religion privée : et l'interdiction faite aux imams dans les mosquées de parler d'autre chose que des questions strictement religieuses (ce qui n'a pas de sens en Islam puisque la distinction entre le spirituel et le temporel n'existe pas) le prouve.

Ainsi, contrairement à ce que l'on peut lire en Occident, le colonel Qadhdhâfî, n'est pas l'alter ego de Khomeyni. La lutte contre le capitalisme et tout ce qui y est assimilé (colonialisme, sionisme) mise à part, il n'y a rien de commun entre l'Islam de Qadhdhâfî et le système libyen et l'Islam de Khomeyni et le système iranien. Il vaut mieux rapprocher Qadhdhâfî de Nasser (même s'il l'a dépassé), mais surtout de K. Atatürk (qu'il évoque à propos de la réforme libyenne du calendrier musulman) pour le comprendre que des intégristes. M. El Qadhdhâfî est un réformiste, pas un intégriste.

(7) T. Monastiri prépare une étude sur ce sujet.